

Merci de remplir cette feuille accompagnée :

- D'une pièce d'identité,
- D'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...) de moins de trois mois.

IDENTITE DE L'ADHERENT

Nom de famille : _____

Prénom : _____

N° / Bât. : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

@ : _____ ☎ : _____

Accord pour envoi : des réservations des lettres de rappel

Sexe : F M

Date et lieu de naissance le ____ / ____ / ____ à _____

SITUATION PROFESSIONNELLE / SCOLAIRE

Indiquer le n° correspondant à votre situation professionnelle ou scolaire (liste disponible dans les différentes banques d'accueil de la Médiathèque) :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis, m'engage à signaler, le cas échéant, tout changement de domicile.

Le : _____

Signature :

Je reconnais avoir pris connaissance des chartes de la médiathèque et m'engage à les respecter.

SCOLARITE

- Maternelle / section : _____ établissement : _____
- Ecole primaire / classe : _____ établissement : _____
- Collège / classe : _____ établissement : _____
- Lycée / classe : _____ établissement : _____
- Etudiant / niveau : _____ établissement : _____

Enfant non scolarisé : crèche assistante maternelle garde à domicile

AUTORISATION PARENTALE

(Obligatoire avant 18 ans)
À remplir par le responsable légal de l'enfant

Je, soussigné(e) :

M. Mme Mlle

Nom : _____ (Nom de jeune fille : _____)

Prénom(s) : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Père Mère Tuteur autre personne exerçant l'autorité parentale de l'enfant

- Autorise l'enfant mineur à s'inscrire à la Médiathèque et à la fréquenter sous ma responsabilité.
- Reconnais avoir pris connaissance des chartes de la Médiathèque et m'engage à ce que l'enfant s'y conforme.
- Autorise l'enfant mineur à s'inscrire à l'espace multimédia et utiliser les services Internet.

Article 1384 du code civil

« On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage créé par leurs enfants mineurs habitant chez eux. »

Fait à Chevilly-Larue

Le : _____

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »